

SOUS LAVERSE

Chemin faisant

Nous avons maintenant l'heure d'été et la pluie d'hiver. C'est un singulier mélange. On dirait que les deux n'ont pas perdu l'habitude de se mêler. Depuis quelques années il se manifeste là-haut, dans les régions où se préparent les surprises atmosphériques, une certaine fantaisie. Des puissances mystérieuses et invisibles agissent, les précipitations normales troublent le régime du printemps et exécutent sur le baromètre des variations insolites. Nous avons déjà subi des mois de mai gris, maussades, pluvieux et froids. Mais cette année, cela dépasse la mesure. Ce printemps semble vouloir battre tous les records précédents. Comme on dit vulgairement, il en met — et il exagère. Nous n'entendons plus parler que de la pluie. Pluie intermittente, impetueuse, pérorante qui accapare l'attention et la conversation. On a une terrible ressemblance avec les enfants mieux que jamais l'expression en eux-mêmes comme la pluie. Elle s'est installée au premier plan de l'actualité. Ni les affaires de la Ruhr, ni les discussions laborieuses de Lausanne, ni les incidents du changement de ministère anglais n'occupent autant le public. A Paris elle gèle et ruine cette charmante époque de l'année consacrée à la joie de vivre au dehors. C'est le moment où se donnent les fêtes en plein air, de jour et de nuit, où l'installation du régime du printemps et de la fête pour y dîner les uns sur le gazon, les autres dans les restaurants connus. La pluie s'oppose à ces divertissements comme elle s'est attachée, vous vous en souvenez, à l'exploitation des théâtres de verdure. Les directeurs de ces théâtres, sur la foi des calendriers et les assurances de la météorologie coutumière, avaient misé sur le beau temps. Ils avaient choisi le mauvais tableau. Le trouble des saisons commence à se manifester dans les jardins. Les provinces ont assisté quelquefois au début de processions organisées, en temps de sécheresse persistante, pour que le ciel accorde la pluie bienfaisante. Faudrait-il à Paris essayer de cette intervention en faveur du soleil; ou bien verions-nous s'établir sur les bords de la Seine le culte de Phébus Apollon?

Un des effets curieux de ce printemps excessivement hydrophilie, c'est qu'il ne demande plus d'eau, à la campagne, et de son côté, les jardins, les vergers sont dans un état déplorable. Par contre, les prairies, les haies vives, les futaies de hêtres, de frênes, de chênes apparaissent dans leur splendeur. Leur vert vigoureux se détache avec force sur le ciel bas et gris et en même temps noir. C'est ce que je remarque sur l'autre semaine sur les routes de Bretagne. Par places, elles étaient bordées de toutes de genêts dont l'or clair, qu'un rayon de soleil eût fait chanter admirativement, est maintenant comme un manteau grisâtre d'une lumière triste. Tout l'enchantement du paysage était noyé. Si le voyage coupé d'averses, de giboulées, de grêle, de rafales de vent froid manquait d'agrément, que dire du séjour dans une maison des champs? Il faudrait garder la maison. Le temps n'invitait guère à sortir. J'ai connu à cette occasion une nouveauté : la bûche de la Pentecôte. Bien que le calorifère fut allumé, on faisait du feu dans une grande cheminée de granit, dans des cheminées, épaisses comme un mur, et dans le grand espace, sous lequel les landiers solides et élégants ont l'air de potences d'acier brillant. Une grosse bûche, un tronçon massif d'arbre gigantesque n'a cessé de brûler dans ce foyer qui devait s'étonner, j'imagine, de ce Noël supplémentaire et inattendu. Signe des temps, ou plutôt du mauvais temps! Le chauffeur de mes amis, désolé, profitait des éclaircies pour se promener dans la propriété, un jour de chasse, comme un moine d'apothéose, se dressa la merveille du Mont-Saint-Michel. Ce jour-là, on n'apercevait qu'une silhouette sombre, une façon d'ombre chinoise atténuée et légère qui s'élevait parmi des nuées grises. Il n'y avait personne dans ce jardin qu'un ouvrier en tablier bleu, en bras de chemise. Midi sonnait. Il allait déjeuner. C'était le jardinier. « Voilà trente ans, dit-il que je suis à Avranches. Je n'ai jamais vu un temps pareil. Je ne puis plus faire un travail. Mes corbeilles, mes plantations sont prêts à recevoir mes plantations diverses, mes fleurs. Je perds mon temps à attendre le soleil et le printemps. »

NOUVELLES DU JOUR

La présidence du conseil

M. Raymond Poincaré, président du conseil, a reçu hier après-midi M. Loucheur.

Le budget de 1923

La commission sénatoriale des finances a entendu hier, M. Poincaré, président du conseil, de Lasterrie, et d'Aubigny, ministre et sous-secrétaire d'Etat aux finances.

Le budget de 1923

Cette audition portait sur les propositions du rapporteur général relatives à l'équilibre budgétaire de l'année courante.

Le budget de 1923

Le président du conseil, trouvant que la commission avait considérablement élargi ses prévisions de recettes, a présenté plusieurs observations et a insisté pour obtenir des rectifications concernant l'évaluation des recettes et des dépenses.

Le budget de 1923

La commission estimait la plus-value à 2 milliards de francs de moins. Le gouvernement ne croit pas que elle puisse dépasser 2 milliards.

Le budget de 1923

Pour les 3 milliards qui étaient inscrits au budget adopté par la Chambre et représentant les intérêts des dépenses consenties au titre du budget des dépenses de l'année courante, le gouvernement accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En tant qu'étant partisan d'une très sévère compression des dépenses administratives, le président du conseil estime que le budget ne doit pas s'équilibrer seulement sur le papier, mais qu'il est nécessaire qu'il comprenne les crédits indispensables à bon marché des services.

Le budget de 1923

M. Poincaré accepte une réduction de 433 millions 602.000 francs sur les chiffres votés par la Chambre, alors que la commission portait ces réductions à 1 milliard 400 millions.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Le budget de 1923

En ce qui concerne le budget de l'année courante, le président du conseil a déclaré qu'il n'accepte le transfert du budget général au budget spécial des dépenses recouvrables, mais à condition que la discrimination soit complète. Or, elle ne l'est pas.

Elles en sont, pour ainsi dire, les victimes. Un seul sport peut les braver. Il en est un, c'est la course d'été. C'est la route! Couvrir de longues distances, entreprendre des randonnées à vaste rayon, faire de la vitesse, voilà un sport qui ne choque guère, même aux ondes, les averses, le vent de la nuit. Pour les derniers, ce n'est qu'une question de degré : la course d'une machine produite, aux rives allures, l'un et l'autre. La route est une piste ouverte qui ne connaît pas de morte saison. Nous pourrions en faire une divinité, et une divinité terrible — dans l'esprit antique. Il lui faut des sacrifices. Elle est vorace, insatiable. Depuis les menus accidents jusqu'aux sanglantes catastrophes, elle varie ses exigences. Nous nous prendrions vite, sous forme de pannes inopportunes, et elle vous prend quelquefois brutalement voir. Voyez une route, pendant ces périodes de vacances courtes, où les citadins priés de leurs deux ou trois jours de liberté pour s'élever dans toutes les directions et se griser de la sensation de la vitesse. A peine au delà des portes de la ville, elle est jalonnée par des voitures arrêtées : les uns reprendront leur train et leur route, les autres s'arrêtent plus loin. Le route est animée et peuplée. Elle diffère des grands chemins, qui, le plus souvent solitaires, permettent les mauvais coups. Nous n'en sommes plus au temps où Latus trouvait, sur la route de Thèbes, une mort qui ne dut pas être sans phrases. Le père d'Odippe n'est-il pas le patron des discourtois? Le grand chemin, de si mauvaise réputation, offre maintenant plus de sécurité que jadis, en ce qui concerne les attentats des hommes. La route, elle, est soumise de nos jours à la toute-puissance du hasard. L'humanité n'a pas gagné au change. Les hasards, qui sont les agents imposables du destin, ont été rendus plus exigeants, plus durs par cette espèce de provocation, grandissante et qui se multiplie, des hommes qui lancent contre lui des engins rapides et redoutables. Le hasard vous guette sur la route, à l'affût des mauvais coups. Les hommes ont quitté le grand chemin pour opérer dans les agglomérations. Ils travaillent dans les villes.

La route est sillonnée sans cesse par les hommes et leurs machines. Elle sert à mesurer leurs efforts. La course de Marathon, qui fut à l'origine une nécessité imposée par les circonstances, est devenue de nos jours une épreuve classique. A pied, au volant ou sur pédales, l'homme entend le fameux cri : « Marche! Marche! » Vous l'avez constaté hier en parcourant pour la première fois, dans les affaires et fascine notre génération. Tel est son attrait que ni la pluie, ni le vent, ni la grêle ne lui ôlent sa fidélité clientèle. Nous l'avons bien vu ces jours derniers : la route peut se passer du beau temps.

Joseph Galtier.

LE CENTENAIRE DE PASTEUR

Les premiers renseignements qui nous sont parvenus sur la journée de dimanche nous disent qu'à Paris la somme récoltée par les quêteuses atteint, malgré le temps si défavorable, la somme de 500.000 francs. Pour parler, d'ailleurs, à la baisse de recettes que la pluie a dans presque toute la France, déterminée, les organisateurs se proposent de demander à l'administration l'autorisation de donner, dimanche prochain, une suite à la journée d'avant-hier.

Signalons le geste des forains de la fête des Invalides qui consacrent aux laboratoires leurs recettes de la journée d'aujourd'hui. La municipalité du septième arrondissement collabore à leur généreuse initiative en établissant à l'entrée du parc de l'Alma un buste de Pasteur auquel furent quêtés les enfants des écoles. Une journée Pasteur est également organisée à la Foire de Paris.

Comme complément à notre information d'hier, signalons qu'au déjeuner offert à Versailles aux délégués étrangers, de beaux hommages à Pasteur ont été rendus par le représentant de la République de Bratislava et de l'Union des professeurs d'hygiène des universités tchécoslovaques; le professeur Jita, représentant le gouvernement des Pays-Bas; M. Zuzella, recteur de l'université de Debreczen (Hongrie); E. Enck, ministre de l'Éducation, parlant aussi au nom des délégués de l'Estonie et de Lettonie; M. Judakis, ministre de l'Instruction publique de Lituanie; M. Léon Audin, délégué de la République d'Haïti; le docteur Garbieri, délégué suisse; M. Alphonse Neyens, ministre des finances du Luxembourg; M. Rodrigo Jorge, délégué du Portugal, et par M. Chodsko, ministre de la santé publique de Pologne. M. Honorat, président du comité du centenaire, a remercié les orateurs en saluant eux et ceux qui s'emploient partout, au delà de nos frontières, à servir la grande cause à laquelle Pasteur a consacré sa vie.

L'expulsion d'Espagne de M. Brousse

M. Poincaré, président du conseil, a communiqué à M. Brousse, député des Pyrénées-Orientales, les deux lettres suivantes relatives à la récente expulsion de M. Brousse d'Espagne. La première est une lettre de l'ambassadeur d'Espagne adressée au président du conseil; elle est ainsi conçue :

Monsieur le président,

Mon gouvernement me charge de vous faire savoir qu'il a procédé à une enquête au sujet de la mesure qui a été prise contre M. Brousse. Il résulte de l'enquête que M. Brousse n'a jamais été en Espagne et qu'il n'a jamais exercé aucune fonction publique en Espagne. Il n'est pas possible de déclarer au gouvernement français qu'il n'avait pas eu, dans cette occasion, l'intention d'user de ses droits de souveraineté et qu'il n'avait pas donné l'ordre d'expulser ce député.

Il regrette vivement que son gouvernement n'ait pas pu adresser des observations aux fonctionnaires locaux pour leur erreur commise.

Le gouvernement de Sa Majesté ne doute pas que le gouvernement de la République n'apprecie l'esprit amical de cette réponse.

Veuillez agréer, etc., L'ambassadeur d'Espagne, QUINONES DE LEON.

La deuxième est la réponse du président du conseil à l'ambassadeur d'Espagne :

Mon cher ambassadeur,

Je vous remercie de la lettre que vous avez bien voulu m'écrire au nom du gouvernement de Sa Majesté. Elle est très intéressante et me fait connaître ce qu'avait causé l'expulsion injustifiée d'un député français. Il m'a été agréable d'apprendre que cette mesure n'avait pas été prise sur l'ordre du cabinet de Madrid et qu'elle était le résultat d'une erreur locale. J'apprécie de la pensée amicale dans laquelle le gouvernement espagnol vous a chargé de me faire cette communication et de votre prière de lui confirmer la cordialité de nos propres sentiments.

Agreez, mon cher ambassadeur, avec mes meilleurs souvenirs, les assurances de ma haute considération.

Le président du conseil, M. Poincaré, ministre des affaires étrangères, P. PONCARE.

Dans les ponts et chaussées

M. Detouff, ingénieur en chef de 1^{re} classe des ponts et chaussées à Strasbourg, est autorisé à entrer au service de la Compagnie française Thomson-Houston.

M. Detouff est autorisé, en outre, à remplir les fonctions d'ingénieur conseil de la chambre de commerce et de la ville de Strasbourg, pour le port de Strasbourg.

M. Gaelling, ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des ponts et chaussées à Strasbourg, est autorisé à assurer les fonctions de directeur des ports de Strasbourg et de Kehl, en remplacement de M. Detouff.

L'allemand et l'enseignement religieux

Notre correspondant de Strasbourg nous écrit :

Au cours de leur dernière réunion, les délégués de l'Association protestante d'Alsace et de Lorraine ont discuté l'enseignement religieux dans les communes de langue allemande, l'enseignement religieux soit donné en allemand, à la langue dans laquelle la communauté prie, chante et entend prêcher.

La fédération radicale du Haut-Rhin

Hier, s'est formée à Colmar la fédération républicaine radicale et radicale socialiste du Haut-

Rhin, à laquelle sont affiliées toutes les sections radicales existant dans le département. Le projet de statut présenté a été discuté et définitivement adopté, puis l'assemblée a procédé à l'élection du bureau fédératif et nommé président le docteur Kayser, de Colmar.

CHRONIQUE ELECTORALE

Élections législatives

SEINE-INFÉRIEURE. — Le bureau politique du parti communiste publie l'avis suivant :

« Le comité fédéral de la Seine-Inférieure a décidé de poser les candidatures d'André Marty et de Gauthier, prisonniers d'Etat, au scrutin de ballottage pour l'élection de deux députés de la Seine-Inférieure le 12 juin prochain. Le bureau politique ratifie cette décision et appuiera avec camarades de la Seine-Inférieure le plus large concours du parti. »

A L'HOTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI

M. Louis Peuch préside.

« Les immémorables à joyers modérés. — Après avoir entendu la lecture par M. Deville d'une lettre du maire de Dole remerciant la ville de Paris du don qu'il a fait de son hôtel de ville à la ville natale, M. Guillaumin développe les conclusions du rapport qu'il présente avec son collègue M. François Laurin, et qui est relatif à la construction d'immeubles à joyers modérés. Le principe de cette construction ayant été voté à une session précédente, il s'agit pour l'assemblée de se prononcer sur le projet de convention proposé par l'administration et que les rapporteurs acceptent au nom des commissions. »

Le projet, qui a déjà été longuement analysé, envisage une opération en deux étapes, de 200 millions chacune, comportant la construction d'immeubles réservés à la classe moyenne, les joyers étant de deux sortes que l'opération s'équilibre et que ce n'est pas par rapport aux ressources budgétaires. L'apport des fonds et la gestion des immeubles pendant 75 ans seront assurés par une société avec la garantie et sous le contrôle de la ville de Paris.

M. Guillaumin adresse un chaleureux appel au Conseil municipal pour qu'il se prononce en faveur d'une œuvre dont la réalisation a déjà trop attendu. Mais à l'extrême gauche, M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Guillaumin adresse un chaleureux appel au Conseil municipal pour qu'il se prononce en faveur d'une œuvre dont la réalisation a déjà trop attendu. Mais à l'extrême gauche, M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

M. Joy, communiste, prenant prétexte d'une lettre adressée le matin même à tous les conseillers municipaux par une société demanderesse non admise, tente de faire ajourner le débat. Après les explications du directeur des finances, de M. Marcel Héraud, duquel il a été dit que le projet qui explique comment le projet de loi de la ville de Paris a été financé par la société des engagements fermes et des garanties financières qu'elle n'a jamais données; après une intervention de MM. Missoffe et François Laurin, le conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.